



Bulletin Officiel

N°7397 Lundi 07 juillet 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	3
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER	5
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	8
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	10

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH BANK	12
---------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH BANK	13
---------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME	14
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	16
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025*)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- FCP CEA MAXULA
- FCP ILBOURSA CEA
- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
- FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من 1 جويلية 2025.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الالكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الأجل القانونية، وتقادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحملة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسليح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 مكرر و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسليح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و 52 و 111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و 54 و 73 و 74 و 76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و 2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و 7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاز إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH Bank informe tous les actionnaires qu'une Assemblée Générale Ordinaire Exceptionnelle se tiendra le 26 juillet 2025, à dix heures du matin, au siège social de la banque 18, avenue Mohamed V- 1023 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'unique point de l'ordre du jour portant sur l'approbation de la désignation des commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

Les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Exceptionnelle sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au site web : www.bhbank.tn et à la Direction Pilotage Participations et Filiales, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5^{ème} étage Montplaisir –Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juillet 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Exceptionnelle décide de désigner :

- Le cabinet-groupement représenté par
- Le cabinet-groupement représenté par

commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

« SIAME »

Siège social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques **SIAME**, informe ses actionnaires et le public, qu'en date du 16 Juin, 2025 Monsieur le Juge d'Instruction a ordonné le placement d'un certain nombre de sociétés dont la SIAME sous contrôle judiciaire et que par ordonnance émanant du Tribunal de première de Tunis en date du 16 Juin 2025, il a été décidé la désignation de 3 mandataires de justice à savoir :

- Madame Nour El Houda ABBASSI
- Monsieur Mondher HAMDY
- Monsieur Bilel ERRAHMOUNI

Les mandataires de justice seront chargés de :

- La tenue d'un registre numéroté et signé par le juge contrôleur, dans lequel sont consignées toutes les opérations et actes relatifs à la procédure de contrôle judiciaire, depuis la date de sa prise en charge jusqu'à la fin de leur mission, ou à défaut, via tout autre support électronique.
- Présentation de ce registre au juge contrôleur mensuellement, ou à chaque fois que ce dernier le demande.
- Mise à la disposition des associés ou de toute partie justifiant d'un intérêt, ou de leur en remettre une copie des données qu'il contient, à condition qu'ils aient obtenu une autorisation préalable du juge contrôleur.
- Adresser au juge contrôleur des rapports trimestriels sur l'évolution de la procédure.
- Rédiger un rapport final à la fin de la mission, dans lequel ils dressent l'état de la situation au terme du contrôle judiciaire. Ce rapport doit obligatoirement comporter toutes les opérations de dépôts et de retraits effectuées par les mandataires durant l'exécution de leur mandat.
- Les mandataires de justice sont seuls habilités, à l'exclusion de toute autre personne, à convoquer, présider et superviser les réunions du conseil d'administration, les assemblées générales ordinaires, et, le cas échéant, les assemblées générales extraordinaires, conformément à la législation en vigueur. Ils doivent également transmettre au tribunal l'ordre du jour avant la tenue de ces réunions, en s'assurant qu'il ne comporte aucun point intitulé "questions diverses", et en y joignant toutes les pièces justificatives afférentes aux points soumis à délibération.
- Transmettre au tribunal une copie des procès-verbaux de ces réunions, lesquels doivent être dûment motivés quant à l'ensemble des décisions prises, et accompagnés de rapports spécifiques. Toutes ces démarches doivent être effectuées après obtention des autorisations judiciaires préalables. Les décisions prises par ces conseils ou assemblées ne produisent aucun effet tant qu'elles n'ont pas été approuvées par le tribunal.

- Tenir compte des actions cotées en bourse et les traiter conformément à la législation en vigueur, tout en respectant les impératifs de confidentialité.
- Vérification des pièces justificatives relatives aux opérations financières préparées par les services financiers, comptables ou des ressources humaines, telles que les ordres de virement, les bons de paiement ou tout autre document de règlement, quels qu'en soient la nature ou le montant, y compris ceux nécessitant une autorisation bancaire. Tous ces paiements ne peuvent être effectués que sur la base d'un ordre signé par les mandataires de justice.
- Tous les actes de gestion, les opérations juridiques, financières, commerciales ou autres documents nécessitant une signature ne seront valables que s'ils sont signés conjointement par les trois mandataires de justice. À défaut, ces actes sont réputés nuls et inopposables, y compris à l'égard des tiers nonobstant la bonne foi.

Soucieuse de préserver la continuité de ses activités et d'honorer ses engagements envers ses clients, fournisseurs, collaborateurs ainsi que l'ensemble de ses partenaires, la SIAME a introduit une requête auprès de Monsieur le Juge d'Instruction pour lever le gel sur les comptes de la SIAME.

En date du 27 Juin 2025, Monsieur le Juge d'Instruction a ordonné la levée du gel sur les comptes de la SIAME pour lui permettre de continuer son activité dans les conditions habituelles.

La société s'engage à tenir les actionnaires et le public régulièrement informés de toute évolution significative concernant ce dossier et susceptible d'avoir un impact sur l'activité de la société et sa gouvernance.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	127,650	127,712
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	178,688	178,773
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	147,218	147,293
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	160,670	160,752
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	152,285	152,355
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	158,343	158,427
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	144,904	144,963
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	59,268	59,299
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,767	43,789
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	148,673	148,749
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	130,325	130,387
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	129,903	129,972
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		108,189	112,017	112,081
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	104,095	104,149
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	105,057	105,110
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,825	22,835
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	158,533	158,600
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	151,569	151,611
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,453	14,459
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	220,306	220,419
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	123,736	123,790
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	129,120	129,185
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,035	18,044
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	114,848	114,911
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	110,015	110,061
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,432	2,435
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	80,690	80,754
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	167,423	167,544
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	127,074	127,191
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	135,596	135,658
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	182,297	182,805
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	669,460	670,778
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	151,635	151,975
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	209,929	209,988
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	128,613	129,376
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	175,124	175,200
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	207,228	207,453
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	189,044	189,208
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	32,612	32,646
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	112,994	113,104
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,299	1,301
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,382	1,386
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	101,996	102,308
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2 694,541	2 842,271
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280		301,831	305,299
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507		3,895	3,915
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104		3,389	3,400
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086		53,909	54,127
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510		1,543	1,544
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344		1,471	1,499
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366		1,516	1,548
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980		19,922	20,041
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154		15,459	15,484
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288		20,604	20,692
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273		6 192,086	6 196,740
SICAV ACTIONS							
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	126,151	126,633
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,653	1,673

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,318	112,364
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,515	99,568
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,129	106,182
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,942	103,984
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,206	110,255
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITALAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,372	105,427
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,068	102,116
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	106,998	107,049
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,458	106,512
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,789	104,830
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,735	104,788
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,345	103,401
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	107,991	108,036
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,278	103,328
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,413	105,428
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,652	107,699
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,759	102,811
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,960	114,014
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,622	105,668
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	109,937	109,985
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,529	105,583
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 036,592	1 037,143
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 475,405	10 480,472
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	103,985	104,035
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,881	107,979
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,132	105,243
84	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	99,893	99,989
SICAV MIXTES								
85	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	73,644	73,693
86	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	139,282	139,676
87	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,854	17,867
88	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	363,010	363,927
89	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 682,042	2 696,310
90	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,061	68,075
91	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,233	54,245
92	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,308	114,399
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
93	FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,247	20,369
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,163	21,171
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,084	18,090
97	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	104,373	104,353
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	92,256	92,407
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,585	97,659
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	118,437	118,551
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	116,595	116,996
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,919	13,953
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	116,284	116,780
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	94,296	94,438
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	110,221	111,971
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	133,286	133,384
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	181,223	181,363
108	FCP OPTIMA	BNA CAPITALAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	171,309	171,575
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	230,797	231,615
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	209,785	210,554
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	204,557	205,079
112	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	33,722	33,915
113	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 115,033	12 162,262
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	114,713	117,569
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 031,455	6 019,342
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,356	12,436
118	FCP SECURITE	BNA CAPITALAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	185,828	186,060
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 656,543	13 660,295
120	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 883,957	12 048,566
121	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 053,244	11 061,512
122	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 983,086	12 029,327
123	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 203,673	11 199,853
124	FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,411	12,469
125	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	122,998	123,582
126	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	108,005	108,806
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
127	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	129,476	129,401
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
128	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 219,028	1 230,869

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés (*)

Communiqué de Presse

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP »

Siege Social : Centre Urbain Nord- Boulevard de la Terre -1003 Tunis El Khadra

APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1- Objet :

Conformément à l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et à la décision générale du CMF n° 23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment son article 34 , la société Tunisienne des Industries de Pneumatiques lance un appel à candidature au poste de représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices sociaux 2025,2026 et 2027 . La désignation du représentant des actionnaires minoritaires aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale Elective dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement

2- Conditions de participation :

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires ne doit avoir, au jour du dépôt de sa candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la STIP, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Il doit notamment se conformer aux conditions suivantes :

- Etre obligatoirement une personne physique détenant au plus 0.5 % dans le capital Social de la STIP

- Ne pas être dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.

- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ne peut être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires

- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- * président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la STIP.

- * président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la STIP.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la STIP est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:

- * président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la STIP.

- * président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la STIP.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la STIP.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la STIP ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans l'une des spécialités suivantes : Finance ou l'ingénierie industrielle et de préférence une expérience significative dans l'industrie de pneumatique.

3-Dossier de candidature

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit présenter un dossier comportant conformément à l'article 19 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020:

- Une demande au nom de Monsieur le président du conseil d'administration ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une fiche de candidature (Annexe 1);
- Un C.V détaillé ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de trois mois (3) à la date du dépôt du dossier de candidature ;

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de STIP ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2);

4- Dépôt de candidatures & date limite de réception des dossiers :

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le président du conseil d'administration de la société STIP et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la société STIP ou déposé directement au bureau d'ordre de la STIP (Boulevard de la terre Centre urbain Nord Tunis) ,le cachet du bureau d'ordre fait foi, **au plus tard le 21 Juillet 2025 à 13h.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

5-Processus d'examen des candidatures :

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société STIP transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée dans un délai maximum de 10 jours après la clôture de l'appel à candidature.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF ainsi que sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis au moins vingt-et-un jour (21) avant la tenue de l'Assemblée Elective.

La société STIP met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus et classés par ordre de mérite en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la STIP et ce selon une méthodologie d'évaluation qui sera arrêté par la comité de dépouillement , accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications,
- Activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée électorale est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établi une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée électorale et déposée au siège de la société concernée à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée électorale doit avoir pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit

requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la société STIP.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La société STIP soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....
N°CIN.....

Adresse:.....

Code Postal.....

Numéro de téléphone
fixe.....GSM..... Email
:.....
.....

Activité professionnelle actuelle
.....

Formation académique du candidat :
.....
.....

Mandats en cours dans d'autres conseils
d'administration :.....
.....

Autres qualifications dans le domaine
.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom et

Prénom:.....

..

Titulaire de la carte d'identité nationale

.....

Demeurant au :

.....

Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société STIP Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP CEA MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.069.742, un actif net de D : 2.053.057 et un bénéfice de D : 224.226.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par OFFICE PLAST représentent à la clôture de l'exercice 11,41% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de

notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne, autres que celle développée dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport.

Tunis, le 28 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	2 048 910	2 339 698
Actions et droits rattachés		2 048 910	2 339 698
Placements monétaires et disponibilités		20 742	48 948
Placements monétaires	5	20 742	48 948
Créances d'exploitation		90	78
TOTAL ACTIF		2 069 742	2 388 724
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 190	9 358
Autres créditeurs divers	7	8 495	273
TOTAL PASSIF		16 685	9 631
ACTIF NET			
Capital	8	2 029 044	2 342 091
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		24 013	37 002
ACTIF NET		2 053 057	2 379 093
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 069 742	2 388 724

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	59 320	67 610
Dividendes		59 320	67 610
Revenus des placements monétaires	10	2 043	2 758
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		61 363	70 368
Charges de gestion des placements	11	(33 184)	(35 920)
REVENU NET DES PLACEMENTS		28 179	34 448
Autres charges	12	(2 153)	(2 330)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 026	32 118
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 013)	4 884
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24 013	37 002
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 013	(4 884)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		131 078	(164 639)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		84 286	172 344
Frais de négociation de titres		(17 164)	(20 031)
RESULTAT DE L'EXERCICE		224 226	19 792

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	224 226	19 792
Résultat d'exploitation	26 026	32 118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	131 078	(164 639)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	84 286	172 344
Frais de négociation de titres	(17 164)	(20 031)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(550 262)	149 588
Souscriptions		
- Capital	807 585	1 867 834
- Régularisation des sommes non distribuables	14 519	64 440
- Régularisation des sommes distribuables	4 101	11 591
Rachats		
- Capital	(1 340 914)	(1 731 991)
- Régularisation des sommes non distribuables	(29 439)	(55 579)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 114)	(6 707)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(326 036)	169 380
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 379 093	2 209 713
En fin de l'exercice	2 053 057	2 379 093
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	9 872	9 292
En fin de l'exercice	7 624	9 872
VALEUR LIQUIDATIVE	269.289	240.994
TAUX DE RENDEMENT	11.74%	1.34%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 2.048.910 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		2 071 416	2 048 910	99.80%
TN0003400058	AMEN BANK	2 462	86 425	88 849	4.33%
TN0003600350	ATB	24 995	73 317	69 511	3.39%
TN0004700100	ATL	16 995	65 266	72 008	3.51%
TN0001900604	BH BANK	2 700	35 748	34 290	1.67%
TN0006720049	BH LEASING	2 092	7 672	7 594	0.37%
TN0001800457	BIAT	1 183	98 991	110 941	5.40%
TN0001300557	BTE (ADP)	2 000	7 920	6 700	0.33%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	10 067	22 499	21 674	1.06%
TN0007550015	CITY CARS	9 117	115 445	114 892	5.60%
TN0007570013	EURO-CYCLES	15 102	207 079	177 645	8.65%
TN0003200755	ICF	1 700	135 254	166 753	8.12%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	1 000	13 226	6 990	0.34%
TN0007700016	OFFICE PLAST	144 592	257 869	236 119	11.50%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	13 000	124 256	120 965	5.89%
TN0005700018	P.G.H	3 553	31 754	30 424	1.48%
TN0007610017	SAH	12 000	103 255	121 404	5.91%
TN0007730013	SANIMED	72 202	128 129	106 137	5.17%
TN0001100437	SFBT	11 500	148 007	133 998	6.53%
TN0007630015	SOTIPAPIER	3 000	14 719	16 278	0.79%
TN0006560015	SOTUVER	10 000	103 991	126 920	6.18%
TN0007270010	T.P.R	13 700	84 958	86 611	4.22%
TN0007720014	UNIMED	27 248	205 636	192 207	9.36%
	TOTAL		2 071 416	2 048 910	99.80%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	2 493 282	(153 584)	2 339 698	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	2 447 933		2 447 933	
Cessions de l'exercice				
Actions	(2 869 799)		(2 869 799)	84 286
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		131 078	131 078	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	2 071 416	(22 506)	2 048 910	84 286

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 20.742 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	20 335	20 742	1.01%
TOTAL	20 335	20 742	1.01%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			1.00%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 8.190 contre D : 9.358 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	7 560	8 638
Rémunération du dépositaire	630	720
Total	<u>8 190</u>	<u>9 358</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 8.495 contre D : 273 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	177	200
Retenues à la source	63	73
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	8 255	-
Total	<u>8 495</u>	<u>273</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	2 342 091
Nombre de parts	9 872
Nombre de copropriétaires	77

Souscriptions réalisées

Montant	807 585
Nombre de parts émises	3 404
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(1 340 914)
Nombre de parts rachetées	(5 652)
Nombre de copropriétaires sortants	(15)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	131 078
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	84 286
Régularisation des sommes non distribuables	(6 494)
Frais de négociation de titres	(17 164)
Résultat incorporé à la V.L	37 002
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(8 426)

Capital au 31-12-2024

Montant	2 029 044
Nombre de parts	7 624
Nombre de copropriétaires	63

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 59.320 contre D : 67.610 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Année 2024	Année
--	-------------------	--------------

		2023
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	59 320	67 610
TOTAL	59 320	67 610

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.043 contre D : 2.758 au 31 décembre 2023 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 33.184 contre D : 35.920 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	30 631	33 157
Rémunération du dépositaire	2 553	2 763
Total	33 184	35 920

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 2.153 contre D : 2.330 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	2 145	2 322
Autres	8	8
Total	2 153	2 330

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8.049	7.128	7.676	5.944	3.946
Charges de gestion des placements	(4.353)	(3.639)	(3.580)	(3.429)	(3.478)
Revenus net des placements	3.696	3.489	4.095	2.515	0.469
Autres charges	(0.282)	(0.236)	(0.232)	(0.222)	(0.224)
Résultat d'exploitation (1)	3.414	3.253	3.863	2.293	0.244
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.264)	0.495	(0.266)	0.145	(0.135)
Sommes distribuables de l'exercice	3.150	3.748	3.597	2.438	0.109
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	17.193	(16.677)	2.184	(5.196)	3.511
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11.055	17.458	12.771	16.985	4.702
Frais de négociation de titres	(2.251)	(2.029)	(1.776)	(1.772)	(2.003)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	25.997	(1.249)	13.179	10.017	6.210
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	29.411	2.005	17.042	12.310	6.454
Résultat non distribuable de l'exercice	25.997	(1.249)	13.179	10.017	6.210
Régularisation du résultat non distribuable	(0.852)	0.686	(0.067)	(0.798)	1.325
Sommes non distribuables de l'exercice	25.145	(0.562)	13.112	9.219	7.535
Valeur liquidative	269.289	240.994	237.808	221.099	209.443
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1.71%	1.52%	1.56%	1.59%	1.69%
Autres charges / actif net moyen	0.11%	0.10%	0.10%	0.10%	0.11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1.23%	1.57%	1.57%	1.13%	0.05%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

FCP ILBOURSA CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 5.554.820, un actif net de D : 5.442.035 et un bénéfice de D : 788.593.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises,

ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

MUSTAPHA MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	4 896 000	3 192 771
Actions, et droits rattachés		4 896 000	3 192 771
Placements monétaires et disponibilités		658 820	923 519
Disponibilités		658 820	923 519
TOTAL ACTIF		5 554 820	4 116 290
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	107 462	19 867
Autres créditeurs divers	6	5 323	230 119
TOTAL PASSIF		112 785	249 986
ACTIF NET			
Capital	7	5 391 248	3 812 675
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		50 787	53 629
ACTIF NET		5 442 035	3 866 304
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 554 820	4 116 290

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	193 227	105 657
Dividendes		193 227	105 657
Revenus des placements monétaires	9	10 245	7 499
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		203 472	113 156
Charges de gestion des placements	10	(142 148)	(47 572)
REVENU NET DES PLACEMENTS		61 324	65 584
Autres charges	11	(15 798)	(7 817)
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 526	57 767
Régularisation du résultat d'exploitation		5 261	(4 138)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		50 787	53 629
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 261)	4 138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		134 486	(23 869)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		647 044	270 552
Frais de négociation de titres		(38 463)	(35 952)
RESULTAT DE L'EXERCICE		788 593	268 498

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	788 593	268 498
Résultat d'exploitation	45 526	57 767
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 486	(23 869)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	647 044	270 552
Frais de négociation de titres	(38 463)	(35 952)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	787 138	343 501
Souscriptions		
- Capital	5 290 229	2 466 269
- Régularisation des sommes non distribuables	639 931	151 738
- Régularisation des sommes distribuables	53 706	3 945
Rachats		
- Capital	(4 620 008)	(2 187 908)
- Régularisation des sommes non distribuables	(528 275)	(82 460)
- Régularisation des sommes distribuables	(48 445)	(8 083)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 575 731	611 999
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 866 304	3 254 305
En fin d'exercice	5 442 035	3 866 304
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	252 625	232 735
En fin d'exercice	297 034	252 625
VALEUR LIQUIDATIVE	18,321	15,305
TAUX DE RENDEMENT	19,71%	9,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 Février 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 21 juin 2021.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'« AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 4.896.000 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions, & droits rattachés			4 630 386	4 896 000	89,97%
TN0003400058	AB	6 195	180 380	223 564	4,11%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	2 685	16 562	16 512	0,30%
TN0003600350	ATB	103 325	288 209	287 346	5,28%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	200 000	427 768	430 600	7,91%
TN0007670011	DH	12 440	167 583	202 312	3,72%
TN0007570013	EURO CYCLES	25 500	308 565	299 957	5,51%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	50 000	315 000	370 000	6,80%
TN0007530017	ONE TECH	50 000	406 000	465 250	8,55%
TN0007610017	S.A.H	41 500	363 395	419 856	7,72%
TN0001100254	SFBT	40 000	467 780	466 080	8,56%
TN0007630015	SOTIPAPIER	68 466	350 248	371 497	6,83%
TN0006560015	SOTUVER	35 500	433 420	450 566	8,28%
TN0003900107	UIB	17 700	401 184	395 153	7,26%
TN0007720014	UNIMED	70 500	504 292	497 307	9,14%
TOTAL			4 630 386	4 896 000	89,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs					88,14%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	3 061 643	131 128	3 192 771	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	9 114 189		9 114 189	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(7 545 446)		(7 545 446)	647 044
* <u>Variation des plus (ou moins)</u> <u>values latentes</u>				
Actions cotées		134 486	134 486	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	4 630 386	265 614	4 896 000	647 044

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 107.462, contre un solde de D : 19.867 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	12 920	8 893
Rémunération variable du gestionnaire	93 097	10 028
Rémunération du dépositaire	1 445	946
Total	<u>107 462</u>	<u>19 867</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 5.323, contre un solde de D : 230.119 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	4 708	1 037
Redevance du CMF	478	321
Retenue à la source	137	110
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	228 651
Total	<u>5 323</u>	<u>230 119</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	3 812 675
Nombre de parts	252 625
Nombre de copropriétaires	176

Souscriptions réalisées

Montant	5 290 229
Nombre de parts émises	350 527
Nombre de copropriétaires nouveaux	82

Rachats effectués

Montant	(4 620 008)
Nombre de parts rachetées	(306 118)
Nombre de copropriétaires sortants	(28)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	647 044
Régularisation des sommes non distribuables	102 229
Frais de négociation de titres	(38 463)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	53 629
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	9 427

Capital au 31-12-2024

Montant	5 391 248
Nombre de parts	297 034
Nombre de copropriétaires	230

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 193.227, contre D : 105.657, au 31 décembre 2023 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 10.245 contre D : 7.499, au 31 décembre 2023 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2024 à D : 142.148, contre D : 47.572 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	43 601	33 373
Rémunération variable du gestionnaire	93 097	10 028
Rémunération du dépositaire	5 450	4 171
Total	<u>142 148</u>	<u>47 572</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 15.798, contre D : 7.817 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	10 752	3 926
Redevance du CMF	4 580	3 506
Services bancaires et assimilés	145	156
Autres	321	229
Total	<u>15 798</u>	<u>7 817</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,685	0,448	0,332	0,074
Charges de gestion des placements	(0,479)	(0,188)	(0,356)	(0,264)
Revenus nets des placements	0,206	0,260	(0,023)	(0,189)
Autres charges	(0,053)	(0,031)	(0,039)	(0,010)
Résultat d'exploitation (1)	0,153	0,229	(0,063)	(0,199)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,018	(0,016)	0,051	0,025
Sommes distribuables de l'exercice	0,171	0,212	(0,012)	(0,175)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	0,453	(0,094)	0,651	0,086
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,178	1,071	0,819	0,861
Frais de négociation de titres	(0,129)	(0,142)	(0,141)	(0,134)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,502	0,834	1,329	0,813
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,655	1,063	1,267	0,613
Résultat non distribuable de l'exercice	2,502	0,834	1,329	0,813
Régularisation du résultat non distribuable	0,344	0,275	0,999	1,028
Sommes non distribuables de l'exercice	2,846	1,109	2,328	1,841
Valeur liquidative	18,321	15,305	13,983	11,666
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,85%	1,29%	2,77%	2,43%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,21%	0,31%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,02%	1,45%	(0,09%)	(1,61%)

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC FCP ILBOURSA CEA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et versée trimestriellement.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 8%. Cette commission de surperformance fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 342.013, un actif net de D : 340.049 et un bénéfice de D : 11.612.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les emplois en titres émis par la « SANIMED », représente à la clôture de l'exercice, 11,41% du total des actifs de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 17,92% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons

effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	280 667	276 285
Actions et droits rattachés		265 959	259 608
Titres des Organismes de Placement Collectif		14 708	16 677
Placements monétaires et disponibilités		61 275	69 261
Placements monétaires	5	61 275	69 261
Créances d'exploitation	6	71	88
TOTAL ACTIF		342 013	345 634
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 937	2 355
Autres créditeurs divers	8	27	29
TOTAL PASSIF		1 964	2 384
ACTIF NET			
Capital	9	340 625	339 013
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(576)	4 237
ACTIF NET		340 049	343 250
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		342 013	345 634

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	6 865	20 765
Dividendes		6 865	20 765
Revenus des placements monétaires	11	682	1 989
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 547	22 754
Charges de gestion des placements	12	(7 800)	(12 666)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(253)	10 088
Autres charges	13	(334)	(625)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(587)	9 463
Régularisation du résultat d'exploitation		11	(5 226)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(576)	4 237
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(11)	5 226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		21 505	(52 897)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(7 136)	43 657
Frais de négociation de titres		(2 170)	(5 084)
RESULTAT DE L'EXERCICE		11 612	(4 861)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2024	Année 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	11 612	(4 861)
Résultat d'exploitation	(587)	9 463
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 505	(52 897)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(7 136)	43 657
Frais de négociation de titres	(2 170)	(5 084)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(14 813)	(348 473)
Souscriptions		
- Capital	-	163 288
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(68)
- Régularisation des sommes distribuables	-	915
Rachats		
- Capital	(15 026)	(504 548)
- Régularisation des sommes non distribuables	202	(1 919)
- Régularisation des sommes distribuables	11	(6 141)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 201)	(353 334)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	343 250	696 584
En fin de l'exercice	340 049	343 250
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 369	4 693
En fin de l'exercice	2 264	2 369
VALEUR LIQUIDATIVE	150.198	144.893
TAUX DE RENDEMENT	3.66%	(2.38%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 280.667 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		289 034	265 959	78.21%
TN0003400058	AMEN BANK	464	17 044	16 745	4.92%
TN0001900604	BH BANK	200	2 720	2 540	0.75%
TN0007550015	CITY CARS	500	6 495	6 301	1.85%
TN0007570013	EURO-CYCLES	2 520	35 206	29 643	8.72%
TN0007700016	OFFICE PLAST	15 000	27 633	24 495	7.20%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	5 000	10 550	10 765	3.17%
TN0003200755	ICF	100	8 190	9 809	2.88%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	10	70	70	0.02%
TN0007630015	SOTIPAPIER	870	4 876	4 721	1.39%
TN0007270010	T.P.R	3 000	18 500	18 966	5.58%
TN0007610017	SAH	1 087	9 651	10 997	3.23%
TN0007730013	SANIMED	26 552	56 356	39 031	11.48%
TN0001100437	SFBT	2 208	27 269	25 728	7.57%
TN0006590012	SIAME	1 848	7 004	6 584	1.94%
TN0006560015	SOTUVER	1 500	13 795	19 038	5.60%
TN0002600955	STB	4 035	14 889	11 887	3.50%
TN0007720014	UNIMED	4 060	28 787	28 639	8.42%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		14 041	14 708	4.33%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	136	14 041	14 708	4.33%
	TOTAL		303 075	280 667	82.54%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs				82.06%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	320 197	(43 912)	276 285	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	227 188		227 188	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(242 348)		(242 348)	(7 229)
Titres OPCVM	(1 962)		(1 962)	93
Variation des plus ou moins values latentes		21 505	21 505	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	303 075	(22 407)	280 668	(7 136)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 61.275 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	60 786	61 275	18.02%
TOTAL	60 786	61 275	18.02%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			17.92%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 71, contre D : 88 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	71	88
Total	<u>71</u>	<u>88</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.937, contre D : 2.355 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	1 142	1 483
Rémunération du dépositaire et distributeur	795	872
Total	<u>1 937</u>	<u>2 355</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 27, contre D : 29 au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	27	29
Total	<u>27</u>	<u>29</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	339 013
Nombre de parts	2 369
Nombre de copropriétaires	40

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(15 026)
---------	----------

Nombre de parts rachetées	(105)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 505
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(7 136)
Régularisation des sommes non distribuables	390
Frais de négociation de titres	(2 170)
Résultat incorporé à la V.L	4 237
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(188)

Capital au 31-12-2024

Montant	340 625
Nombre de parts	2 264
Nombre de copropriétaires	37

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 6.865, contre D : 20.765 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Année 2024	Année 2023
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	6 065	19 824
des titres OPCVM	800	941
TOTAL	6 865	20 765

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 682, contre D : 1.989 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts des dépôts à vue	682	1 989

Total

682

1 989

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 7.800, contre D : 12.666 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	4 648	8 817
Rémunération du dépositaire et distributeur	3 152	3 849
Total	<u>7 800</u>	<u>12 666</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 334, contre D : 625 au 31 décembre 2023 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	3.333	9.605	5.299	4.012	2.805
Charges de gestion des placements	(3.445)	(5.347)	(3.200)	(2.735)	(2.838)
Revenus net des placements	<u>(0.112)</u>	<u>4.258</u>	<u>2.099</u>	<u>1.277</u>	<u>(0.033)</u>
Autres charges	(0.148)	(0.264)	(0.162)	(0.140)	(0.144)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(0.259)</u>	<u>3.995</u>	<u>1.937</u>	<u>1.138</u>	<u>(0.177)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0.005	(2.206)	(0.347)	(0.002)	0.321
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(0.254)</u>	<u>1.789</u>	<u>1.589</u>	<u>1.135</u>	<u>0.144</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9.499	(22.329)	1.540	(9.298)	7.949
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(3.152)	18.428	9.102	11.624	(8.907)
Frais de négociation de titres	(0.958)	(2.146)	(1.136)	(0.962)	(0.903)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>5.388</u>	<u>(6.046)</u>	<u>9.507</u>	<u>1.365</u>	<u>(1.860)</u>
Résultat net de l'exercice (1) +	<u>5.129</u>	<u>(2.052)</u>	<u>11.444</u>	<u>2.502</u>	<u>(2.037)</u>

(2)					
Résultat non distribuable de l'exercice	5.388	(6.046)	9.507	1.365	(1.860)
Régularisation du résultat non distribuable	0.172	0.721	(0.859)	(0.038)	8.908
Sommes non distribuables de l'exercice	5.561	(5.326)	8.648	1.327	7.048
Valeur liquidative	150.198	144.893	148.430	138.193	135.731
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2.34%	0.56%	2.23%	2.00%	2.15%
Autres charges / actif net moyen	0.10%	0.18%	0.11%	0.10%	0.11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0.17%)	4.23%	1.11%	0.83%	0.11%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.675.482, un actif net de D : 3.642.261 et un bénéfice de D : 470.001.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous

avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une

incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	1 885 462	3 488 656
Actions et droits rattachés		1 885 462	3 488 656
Placements monétaires et disponibilités		1 790 020	1 388 205
Disponibilités		1 790 020	1 388 205
TOTAL ACTIF		3 675 482	4 876 861
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	29 639	8 655
Autres créditeurs divers	6	3 582	39 156
TOTAL PASSIF		33 221	47 811
ACTIF NET			
Capital	7	3 532 080	4 697 824
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		110 181	131 226
ACTIF NET		3 642 261	4 829 050
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 675 482	4 876 861

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	166 948	167 682
Dividendes		166 948	167 682
Revenus des placements monétaires	9	10 496	10 620
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		177 444	178 302
Charges de gestion des placements	10	(48 145)	(35 626)
REVENU NET DES PLACEMENTS		129 299	142 676
Autres charges	11	(9 331)	(10 928)
RESULTAT D'EXPLOITATION		119 968	131 748
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 787)	(522)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		110 181	131 226
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 787	522
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(173 353)	(111 453)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		551 250	285 469
Frais de négociation de titres		(27 863)	(37 645)
RESULTAT DE L'EXERCICE		470 001	268 119

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	470 001	268 119
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	119 968	131 748
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(173 353)	(111 453)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	551 250	285 469
Frais de négociation de titres	(27 863)	(37 645)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 656 790)	(3 933 887)
Souscriptions		
- Capital	13 047	21 177
- Régularisation des sommes non distribuables	1 866	512
- Régularisation des sommes distribuables	438	131
Rachats		
- Capital	(1 666 451)	(3 936 305)
- Régularisation des sommes non distribuables	4 534	(18 749)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 225)	(653)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 186 789)	(3 665 768)
ACTIF NET		
En début d'exercice	4 829 050	8 494 818
En fin d'exercice	3 642 261	4 829 050
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	312 177	587 638
En fin d'exercice	202 309	312 177
VALEUR LIQUIDATIVE	18,003	15,469
TAUX DE RENDEMENT	16,38%	7,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes, épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'« UIB ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.885.462 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		1 736 531	1 885 462	51,77%
TN0003400058	AMEN BANK	6 550	117 657	236 376	6,49%
TN0003600350	ATB	62 400	178 274	173 534	4,76%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	20 000	44 500	43 060	1,18%
TN0007570013	EURO CYCLES	19 750	231 264	232 319	6,38%
TN0007530017	ONE TECH	29 200	267 600	271 706	7,46%
TN0001100254	SFBT	15 000	169 898	174 780	4,80%
TN0007610017	S.A.H	20 000	169 288	202 340	5,56%
TN0007720014	UNIMED	28 350	203 058	199 981	5,49%
TN0007630015	SOTIPAPIER	27 330	160 363	148 293	4,07%
TN0006560015	SOTUVER	16 000	194 629	203 072	5,58%
	TOTAL		1 736 531	1 885 462	51,77%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>D'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	3 166 372	322 284	3 488 656	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	3 151 754		3 151 754	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(4 581 595)		(4 581 595)	551 250
* <u>Variation des plus ou moins-values latentes</u>				
Actions côtées		(173 353)	(173 353)	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	1 736 531	148 930	1 885 462	551 250

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 29.639, contre D : 8.655 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	5 501	7 219
Rémunération variable du gestionnaire	23 050	1
Rémunération du dépositaire	1 088	1 435
Total	29 639	8 655

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 3.582, contre D : 39.156 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	310	409
Rémunération du CAC	3 165	5 422
Retenue à la source	107	149
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	33 176
Total	<u>3 582</u>	<u>39 156</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	4 697 824
Nombre de parts émises	312 177
Nombre de copropriétaires	1 107

Souscriptions réalisées

Montant	13 047
Nombre de parts émises	867
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(1 666 451)
Nombre de parts rachetées	(110 735)
Nombre de copropriétaires sortants	(388)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(173 353)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	551 250
Régularisation des sommes non distribuables	52 584
Frais de négociation de titres	(27 863)
Résultat incorporé à la V. L	131 226
Régularisation du résultat incorporé à la V. L	(46 184)

Capital au 31-12-2024

Montant	3 532 080
Nombre de parts	202 309
Nombre de copropriétaires	720

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 166.948, contre D : 167.682 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la côte	166 948	167 682
TOTAL	166 948	167 682

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 10.496, contre D : 10.620 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	2024	2023
Intérêts des dépôts à vue	10 496	10 620
TOTAL	10 496	10 620

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 48.145, contre D : 35.626 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	20 914	29 688
Rémunération variable du gestionnaire	23 049	-
Rémunération du dépositaire	4 183	5 938
Total	48 145	35 626

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 9.331, contre D : 10.928 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	5 393	5 587
Redevance du CMF	3 515	4 990
Services bancaires et assimilés	177	142
Autres	246	209
Total	<u>9 331</u>	<u>10 928</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	0,877	0,571	0,389	0,311	0,212
Charges de gestion des placements	(0,238)	(0,114)	(0,117)	(0,093)	(0,081)
Revenus net des placements	<u>0,639</u>	<u>0,457</u>	<u>0,272</u>	<u>0,217</u>	<u>0,131</u>
Autres charges	(0,046)	(0,035)	(0,033)	(0,025)	(0,027)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,593</u>	<u>0,422</u>	<u>0,239</u>	<u>0,192</u>	<u>0,104</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,048)	(0,002)	0,003	0,001	0,008
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,545</u>	<u>0,420</u>	<u>0,242</u>	<u>0,193</u>	<u>0,113</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,857)	(0,357)	0,704	(0,453)	0,709
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,725	0,914	0,624	0,282	0,334
Frais de négociation de titres	(0,138)	(0,121)	(0,131)	(0,131)	(0,201)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>1,730</u>	<u>0,437</u>	<u>1,197</u>	<u>(0,301)</u>	<u>0,841</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>2,323</u>	<u>0,859</u>	<u>1,436</u>	<u>(0,110)</u>	<u>0,945</u>

Résultat non distribuable de l'exercice	<u>1,730</u>	<u>0,437</u>	<u>1,197</u>	<u>(0,301)</u>	<u>0,841</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,260	0,155	0,017	0,022	0,059
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>1,990</u>	<u>0,592</u>	<u>1,214</u>	<u>(0,280)</u>	<u>0,900</u>
Valeur liquidative	18,003	15,469	14,456	12,999	13,086
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,42%	0,76%	0,85%	0,72%	0,64%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,23%	0,24%	0,20%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,25%	2,81%	1,77%	1,48%	0,89%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.